

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 22

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

OBJET

Subventions d'équipement aux associations intervenant en faveur des personnes
handicapées - 1ère répartition - Exercice 2017

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Départemental Personnes Handicapées
12542**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique facultative d'intégration des personnes handicapées, le Département apporte son soutien aux associations œuvrant en faveur de ce public par l'octroi de subventions d'équipement visant à réduire le handicap par une prise en charge de leurs besoins en matière d'accessibilité ou d'équipement spécifiques.

ENONCE DES DEMANDES

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de subventions d'équipement formulées par des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 € la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait à 25 250 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, vous prononcer sur le montant total de 25 250 €

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL